



LA LGV PACA


Jeudi 21 avril 2005

**Contribution de la
communauté
d'agglomération
Nice Côte d'Azur**



la position de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur

Territoire de 500 000 habitants,
cœur d'une métropole d'un million
d'habitants.



*La métropole azuréeenne
..... appréhendée comme
**un finistère du réseau
ferroviaire français ... ?***

Résumé de la motion adoptée à l'unanimité le 7 mars 2005

par le conseil communautaire

- **La communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, représentant près de 500.000 habitants, estime que la réalisation rapide de la Ligne à Grande Vitesse Provence Côte d'Azur est indispensable pour améliorer l'accessibilité et dynamiser le développement économique de la métropole Côte d'Azur et du département**

.... En effet.....

- Seule métropole française à plus de 5 heures de Paris
- dotée d'une seule ligne historique Marseille-Vintimille
- sur laquelle circulent TGV, Corail, TER,
- l'agglomération Nice Côte d'Azur est déjà soumise à la saturation de l'autoroute A8 avec 120.000 véhicules par jour, dont 12.000 poids lourds (+ 50% d'ici 2020).
- à l'horizon 2010 l'aéroport international Nice Côte d'Azur, 9,4 millions de passagers en 2004 (+ 2,2% par an), sera lui aussi saturé

Le respect de principes fondamentaux à respecter

- Mieux relier la côte d'Azur aux autres métropoles européennes et desservir la principale destination touristique de l'Europe,
- offrir des destinations et des temps de parcours à grande vitesse attractifs, notamment en offrant une alternative compétitive aux navettes aériennes PARIS-NICE,
- **proposer une infrastructure respectueuse du cadre de vie de la Côte d'Azur,**
- définir des tracés et équipements à des coûts raisonnables,
- répondre aux directives et orientations des institutions nationales et européennes, notamment la revitalisation du rail et la création d'une complémentarité entre le rail et les aéroports,

Appliqués au territoire de l'Agglomération, ces critères conduisent à privilégier un scénario caractérisé par:

- **la création d'une liaison Nice/Paris en 3 h 30 voire 40.**
- **une connexion au réseau ferroviaire actuel à proximité de Nice,**
- **la création d'une gare sur le site du pôle multimodal de Saint Augustin, à Nice, prévue au contrat de plan Etat/Région, autorisant aussi bien l'accès de la LGV à l'est du département, dans l'attente d'une liaison à grande vitesse avec l'Italie, que la desserte de l'aéroport international Nice-Côte d'Azur,**
- **le raccordement au réseau européen de la grande vitesse tant au sud (arc méditerranéen) qu'au nord.**
- **Des délais raisonnables de réalisation sans dépasser les 15 ans**
- **Une rentabilité à sauvegarder : 3 millions de passagers supplémentaires**